



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par Diane NARDIN  
diane.nardin@moselle.gouv.fr

03 87 34 33 22

Metz, le 31 mai 2017

Le directeur départemental  
à

**Monsieur le Maire  
d'ANGEVILLERS**

**Mairie**

**21 Rue de Fontoy**

**57440 ANGEVILLERS**

**Objet :** Dossier de déclaration (2150) concernant le lotissement « Saint Sauveur » rue de Thionville à ANGEVILLERS

**PJ :** Récépissé de déclaration  
Courrier de notification  
1 dossier

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Lotissement Saint Sauveur situé rue de Thionville à ANGEVILLERS**  
(références cadastrales : section 33 parcelles n°2, 93, 96, 115, 117, 124 et 127)

Ce dossier a été déposé par : FRANCELOT

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2017-00194** en date du 10 mai 2017, accompagné du courrier de notification du 31 mai 2017.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER

